

COMMUNE DE RIVIERES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 028/2023**

*Séance du 5 juillet 2023*

**Date de la  
convocation : 30/06/23**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date d'affichage :  
30/06/2023**

Présents : BOUAT Valérie, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry, CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice.

Absents : ANGLADE Christine, BERMES Marie-Christine, CASAGRANDE Hervé, PRADEL Michel.

Secrétaire de séance : MAUREL Jean-Claude.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	14	10	

**Objet : Acquisition parcelle « Champ de Demurs »**

Suite au refus du Permis de Construire de 16 habitations individuelles de vacance, proposition est faite aux Elus d'acquérir la parcelle AB249 appartenant à la « Résidence Les Pins » dont le siège social est fixé à Albi. Il s'agit de la parcelle de l'ancien Ludocamp dont la superficie est de 2 894m<sup>2</sup>. Après négociation avec le vendeur suite à échange de mails, la proposition de vente qui a été faite à la commune est de 140 000€ (hors frais de notaire).

Trop de charges pour aménager les réseaux rendraient cet achat peu attractif pour les finances locales. De ce fait, la commune ne se portera pas acquéreuse de cette parcelle. La commune s'engage à réviser la zone Ut en la passant à AU.

*Non adopté*

*3 pour (Madame Béatrice ROBERT, Messieurs Thierry CAILHOL et Guy CHOPO)*

*7 contre*

Au vu de la décision, la commune n'achètera pas la parcelle.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Christophe HERIN.



RF Albi
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 081-218102259-20230705-DE_2023_028-DE